

Comité Directeur du 8 décembre 2012
APPEL À CANDIDATURES
Présidence du Collège de Prospective

En l'absence de candidats du Comité Directeur pour l'élection au poste de Président du Collège de Prospective lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 14 septembre dernier, la présidence de cette instance demeure vacante pour la mandature 2012-2016.

Modalités de candidature :

Ce nouvel appel à candidature est ouvert à tout licencié majeur et disposant de ses droits civils et politiques.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Le membre sera élu lors du Comité Directeur du 8 décembre 2012.

Une fois désigné le Président de l'instance pourra assister sans droit de vote aux réunions du Comité Directeur.